

**Règlement concours**  
**« Gagnez un voyage pour deux, le tour du lac de Garde, en Italie, à vélo électrique »**

**Salon International Tourisme Voyages**

**1. ADMISSIBILITÉ**

- 1.1 Pour participer au concours, il suffit d'avoir 18 ans et plus et de dûment compléter le formulaire de participation disponible sur le site internet du Salon International Tourisme Voyages : [www.salontourismevoyages.com](http://www.salontourismevoyages.com), du 4 octobre au 5 novembre 2023. Les visiteurs du Salon International Tourisme Voyages pourront également s'inscrire sur les lieux de l'événement, du 3 au 5 novembre 2023 au Palais des congrès. Des publicités du concours seront publiées et diffusées sur la chaîne télé de Radio-Canada du 23 octobre au 5 novembre 2023 et dans la Presse + du 28 octobre au 3 novembre 2023.
- 1.2 Le concours « **Gagnez un voyage pour deux, le tour du lac de Garde, en Italie, à vélo électrique** » est tenu par *Expo Média Inc.*, organisateur du Salon International Tourisme Voyages et se déroule au Québec.
- 1.3 Ce concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité légale contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

**2. COMMENT PARTICIPER**

- 2.1 Le formulaire de participation, disponible sur le site web du Salon International Tourisme Voyages, doit être dûment rempli. Les participants au concours devront répondre correctement à une question de connaissances générales et cocher l'endroit où ils ont entendu parler du concours : par l'entremise de La Presse+ et Lapresse.ca, de Radio-Canada, au Salon International Tourisme Voyages, ou autre. Les renseignements suivants sont également obligatoires pour valider votre inscription : nom, prénom, âge, adresse de courrier électronique ainsi que numéro de téléphone.
- 2.2 Le règlement du concours sera mis à la disposition de tous les participants sur le site internet [www.salontoursimevoyages.com](http://www.salontoursimevoyages.com) à côté du lien pour le formulaire d'inscription.
- 2.3 Au Salon International Tourisme Voyages, les visiteurs pourront participer sur les bornes iPads situées à l'entrée de l'événement ainsi qu'à celle située au Kiosque de Voyages Traditours avant le dimanche 5 novembre 2023, 17 h.
- 2.4 Le gagnant sera déterminé par tirage au sort parmi tous les formulaires complétés. Le tirage aura lieu chez Expo Media, promoteur du Salon International Tourisme Voyages, le mercredi 8 novembre 2023 à 17h00.
- 2.5 **Limites.** Une seule participation par personne sera acceptée pour la durée du concours. Les participants doivent respecter la limite précédente, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés.

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Québec, dont les véritables prénoms, noms, adresses électroniques ainsi que numéros de téléphone devront être inscrits sur le formulaire de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans le cadre de ce concours.

Une seule participation par adresse courriel pour la durée du concours sera acceptée.

Le gagnant pourra voyager avec une personne majeure de son choix.

Aucune modification ne pourra être effectuée après la réservation.

Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent (non monnayable).

Dans l'éventualité où le voyage ou une portion du voyage ne serait pas utilisé, aucune compensation ne sera octroyée.

Les demandes de modifications de destination ou d'hôtel ne seront pas considérées. Les conditions ne sont pas négociables. Ce prix n'est pas monnayable ni transférable.

Les organisateurs du concours, les collaborateurs et Voyages Traditours se dégagent de toute responsabilité en cas de non-embarquement pour cause de force majeure. Dans ces circonstances la personne gagnante sera tenue d'assumer les frais liés aux hôtels, restaurants, taxis, téléphones et journées de travail perdues ; ces frais ne pourront faire l'objet d'une réclamation. Ils ne pourront être tenus responsables et aucune compensation ne sera octroyée, dans l'éventualité où une personne se voyait refuser l'accès au pays.

### **3. PRIX À GAGNER :**

#### **3.1 Description du prix offert :**

**Gagnez un voyage pour deux, le tour du lac de Garde, en Italie, à vélo électrique - Une valeur de 12 970 \$ taxes incluses.**

- Deux (2) places sur un voyage organisé de 13 jours à vélo électrique, au lac de Garde, en Italie, sur un groupe de taille réduite de 20 voyageurs maximum, excluant l'accompagnateur, du 6 au 18 avril 2024. Offert par Voyages Traditours. Une valeur de 12 970 \$ (6 485 \$ par personne).

### **4. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU PRIX À GAGNER :**

#### **4.1 Ce voyage comprend :**

- Les vols internationaux Montréal / Milan & Venise / Montréal
- Les taxes internationales d'aéroports
- Le fonds d'indemnisation OPC
- Un accompagnateur de l'équipe Traditours durant tout le séjour
- Un guide spécialisé VAE parlant français pendant la durée du circuit à vélo (7 jours de roulage)
- Des guides locaux francophones pour les visites à Brescia, Sirmione, Vérone et Venise
- La location d'un vélo à assistance électrique de qualité (VAE) EBike Brinke X2S (ou similaire) avec casque de protection du jour 3 au jour 10
- L'assurance pour le vélo, avec couverture contre le vol et les dommages accidentels (\*sauf déductible de 500 Euros par VAE)
- Un véhicule d'assistance disponible pour le transfert des bagages et le support technique durant les journées à vélo

- Tous les transports et transferts en autobus climatisé avec assistance à l'arrivée et au départ et durant certaines activités aux jour 7 et jour 12
- 11 nuitées en hôtels 3\* et 4\* (normes locales)
- Le port des valises au besoin
- Les taxes et services
- Tous les déjeuners et les soupers durant le circuit
- Toutes les excursions, activités, visites guidées et droits d'entrée tels que mentionnés au programme

### **Brescia et ses environs**

- Visite et dégustation dans une cave à vin dans la région de Franciacorta
- Visite guidée de la ville de Brescia, incluant l'entrée au musée de Santa Giulia et la découverte du temple romain de Capitolium Antico

### **Lac de Garde et ses environs**

- Visite guidée de la péninsule de Sirmione
- Dégustation de vin et d'huile d'olive dans la vallée du Valtenesi
- Visite du Vittoriale degli Italiani et ses jardins
- Dégustation de fromages locaux au moulin Valvestino
- Visite du musée du papier
- Dégustation de fromages locaux à Tremosine
- Traversée en bateau de Limone à Riva del Garda, avec VAE inclus
- Souper typique à Cologna, près de Riva del Garda
- Visite du musée historique des Palafittes
- Ascension en téléphérique de Malcesine à Monte Baldo, avec VAE inclus
- Visite du Sanctuaire de la Madonna della Corona

### **Vérone**

- Visite guidée de la ville où nous verrons, entre autres, les maisons historiques de Roméo et Juliette, le marché Piazza delle Erbe et les arènes romaines (extérieur)

### **Venise**

- Visite guidée des monuments de la ville (extérieur), avec entre autres, le mythique pont des Soupirs, l'impressionnante place Saint-Marc, la basilique de Venise, le palais des Doges, le Campanile et la Tour de l'Horloge
- Visite guidée d'une verrerie typique de Venise
- Souper d'au revoir

### **Les coups de cœur toujours inclus :**

- La piste cyclable de Limone, dominant le lac de Garde
- La traversée en bateau de Limone à Riva del Garda

- La balade sur la route du Ponale à flanc de montagne
- La descente de Monte Baldo à vélo

**Ne comprend pas :**

- Les visites et repas non mentionnés au programme
- Les boissons aux repas
- Les dépenses personnelles
- Les assurances personnelles
- Les pourboires
- Les frais d'obtention de l'ETIAS pour les Canadiens (autorisation électronique pour voyager), si applicable.

**4.2 Conditions :**

Le gagnant a jusqu'au 5 janvier 2024 pour confirmer sa présence et celle de son compagnon de voyage. Le gagnant et son compagnon devront voyager sur le même départ.

Cette offre n'est ni monnayable, ni transférable et ne peut être prolongée. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.

La revente de ce prix est interdite.

Advenant que la personne gagnante du voyage soit incapable de se prévaloir du prix tel qu'octroyé, aucune compensation ou substitution ne sera accordée.

La disponibilité de tout voyage réservé dans les 90 jours avant la date du départ est sujette à la confirmation des disponibilités aériennes par un conseiller en voyages Traditours. Le prix du voyage peut être sujet à changement selon les prix des itinéraires disponibles au moment de la réservation.

Il est de la responsabilité du gagnant de vérifier les restrictions relatives aux bagages auprès de Voyages Traditours, d'obtenir tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes des pays visités de même que les assurances voyages suggérées en ce qui a trait à ce prix. Les passeports doivent être valides pour une période excédant six (6) mois la date de retour prévue au Canada. Les exigences de vaccination en vigueur au Canada et dans les pays visités au moment du voyage doivent être respectées par le gagnant et son compagnon de voyage, Traditours décline toute responsabilité de conséquence à cet égard si les exigences ne sont pas respectées par le gagnant et son compagnon de voyage.

Des citoyens canadiens nés dans certains pays peuvent avoir besoin d'un visa, ou d'une exemption de visa (ETIAS) en plus de leur passeport valide. Une carte de résident permanent est exigée des résidents permanents et des immigrants reçus qui ne sont pas des citoyens canadiens. Les personnes ne présentant pas les documents requis peuvent se voir refuser l'embarquement par la compagnie aérienne ou les agents d'immigration. Les organisateurs du concours et toutes les parties impliquées au concours déclinent toute responsabilité à cet égard.

Tout frais et toute dépense autres que ceux mentionnés comme étant inclus seront à la charge de la personne gagnante et son invité, notamment, mais sans s'y limiter, assurances, vaccins, excursions

facultatives et les achats personnels, tout service ou activité sportive avec supplément, breuvages et boissons alcoolisées, pourboires, le transport aller-retour du domicile, les frais d'accès à Internet, les appels téléphoniques locaux ou interurbains, les frais de service à la chambre, de minibar, les dépôts de sécurité, si requis, les dépenses de nature personnelle et les frais d'obtention des documents de voyage, le cas échéant.

## **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 5.1 *Expo Média Inc., La Presse+, Voyages Traditours et leurs partenaires* ne seront pas tenus responsables à l'égard de tout événement pouvant empêcher ou retarder la prise de possession du prix.
- 5.2 Les commanditaires du concours ne sont pas responsables de la perte, de délais, d'erreur d'adressage, de retard des inscriptions ou d'inscriptions non reçues à la suite d'erreurs ou de manques techniques d'ordinateurs ou de logiciels ou d'autres raisons du même genre.
- 5.3 Les personnes gagnantes doivent consentir, si requis, à ce que leur nom et leur photo soient utilisés à des fins promotionnelles ou publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 5.4 Expo Média Inc., La Presse+ et le fournisseur du prix ou leurs représentants ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables de la perte, par quelque moyen que ce soit, d'un formulaire de participation.
- 5.5 Le gagnant et la personne qui l'accompagne devront signer une formule standard de déclaration et d'exonération de responsabilités préalablement à l'obtention du prix, dégageant ainsi les organisateurs du concours et les commanditaires de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'utilisation du prix.
- 5.6 Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 5.7 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 5.8 Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. En participant au concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepté ce règlement.
- 5.9 Le règlement du concours est disponible sur le site [www.salontourismevoyages.com](http://www.salontourismevoyages.com). Les organisateurs et collaborateurs au concours n'assument aucune responsabilité quant aux inconvénients découlant de l'inaccessibilité du site, aux problèmes ou aux défauts techniques des réseaux ou des lignes téléphoniques, des serveurs, du matériel et du logiciel informatiques, des fureteurs et des bogues.
- 5.10 Les probabilités de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides reçues.

5.11 Ces conditions peuvent changer sans préavis.

## **6. CONDITIONS DE RÉCLAMATION DU PRIX**

6.1 La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués auprès de Voyages Traditours au 1575 boul. de l'Avenir, bureau 150, Laval (QC), H7S 2N5, 514-907-7712, par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception. Merci de vous identifier comme le gagnant du prix « **Gagnez un voyage pour deux, le tour du lac de Garde, en Italie, à vélo électrique** ».